

Notes pour l'étude biblique du 21 mai 2016.

Textes à lire : Actes 15.1-35 ; 1 Corinthiens 8-10 ; l'Épître aux Galates.

15.1-35 : Le concile de Jérusalem

1. Certains spécialistes estiment que le chapitre 15 est le plus crucial du livre. Il se trouve structurellement et théologiquement au centre du livre. Après ce concile, l'Église de Jérusalem n'apparaît que lorsque Paul y retourne et est arrêté. Pierre n'apparaît plus.
2. Quelle est la question — vraiment une dispute — à traiter ? Actes 15.1-5. Qu'est qui a soulevé ou provoqué la question ? L'événement chez Corneille, Actes 10.1 à 11.18, et le voyage missionnaire de Barnabas et Paul, Actes 13-14.
3. Quels sont les deux partis opposants ? Voir Galates 1.8 ; 2.12 ; 3.2 ; 5.2-6, 12.
4. Quelle est l'importance et l'étendue de cette question ? « Le fond de la question est de savoir si un païen (non-juif) doit se faire juif par la circoncision et par l'observation de la loi de Moïse avant de pouvoir devenir chrétien. Et même s'il le fait, jusqu'à quel point peut-il participer à la vie de l'Église dans la communauté des croyants d'origine juive ? » (Kunz et Schell, *Actes*, GBQ, p. 36.)
5. Il fallait résoudre, publiquement et définitivement, les questions d'admission au peuple de Dieu, d'égalité dans l'Église, et de la communion fraternelle entre les plusieurs ethnies. Voir Galates 3.26-29 ; Ephésiens 4.1-6.
6. Quel est la décision du concile et pourquoi ? 15.6-21. Qui s'y prononce ?
7. Noter ce que Pierre dit au sujet de l'accomplissement de la Loi de Moïse au verset 10. Cf. Matthieu 11.28-30.
8. Le processus de la décision :
 1. Discerner et reconnaître l'activité de Dieu.
 2. Interprétation des Écritures pour comprendre cette activité de Dieu.
 3. Débat et discussion pour révéler le vrai fondement de communion fraternelle et de la nature de la communauté chrétienne. Cf. 1 Corinthiens 11.18-19.
 4. L'accord de l'assemblée au jugement proposé.
9. Pourquoi les consignes de la lettre des apôtres au non-Juifs ? Quel problème semblent-elles traiter ? « S'ils observaient ces instructions, il n'y aurait aucun obstacle à leur communion et à leur relations sociales avec les croyants d'origine juive au sein de l'Église chrétienne. » (Ibid, p. 37.)
10. Cette communion sociale était sans doute nécessaire pour établir une communion de table, et donc pour rompre le pain ensemble, c'est-à-dire célébrer la Sainte-Cène. Voir Actes 2.41-47 ; Galates 2.11-14. « C'est la question des sacrements qui a provoqué les premières controverses dans l'Église : peut-on baptiser des païens qui ne sont pas d'abord devenus Juifs (cf. Actes 10.47) et peut-on réunir à la même table eucharistique d'anciens Juifs et d'anciens païens (cf. Gal. 2.12) ? » (Menoud, Philippe-H. « Prédication de l'Évangile et célébration des sacrements dans l'Église naissante. » Dans, *L'Évangile, hier et aujourd'hui*. Labor et Fides, 1968, p. 103.)
11. Un autre point de vue : La décision portait essentiellement sur la pratique de l'idolâtrie comme en 1Co 8-10. De ce point de vue, les choses défendues, v. 20, « *les souillures des idoles, l'immoralité sexuelle, les animaux étouffés et le sang* » représentent les abominations principales que pratiquaient les païens — ou que les Juifs croyaient

qu'ils pratiquaient — dans les temples de leurs idoles. Cf. 2 Maccabées 6.1-11 qui raconte les rites idolâtres imposés dans les temples de Jérusalem et de Samarie, provoquant ainsi la révolte des Maccabées.

12. Ces exigences n'imposent pas de charge aux non-Juifs, v. 28. Elles sont normales pour ceux qui se sont « tournés vers Dieu en abandonnant les idoles pour servir le Dieu vivant et vrai ». 1Th 1.9.
13. Ces consignes, s'accordent-elles avec l'enseignement de Paul en 1 Corinthiens 8-10, et Romains 14.1 — 15.6 ?
14. Voir Actes 16.4 pour la transmission et la mise en pratique de la décision.
15. Qu'importe la décision du concile de Jérusalem pour l'Eglise encore aujourd'hui ?